



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 1 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Fuel Power Maximum Formula**

Autres moyens d'identification

: Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Additif pour combustible. Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique

: Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

FPPF Chemical Company, Inc.

100 Dingens St.
Buffalo, NY, USA
14206

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: PERS: North America 1-800-633-8253; International: +1-801-629-0667
Contract number: 8027

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide couleur d'ombre. Odeur de solvant.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3

Irritation cutanée - Catégorie 2

Dommmage/irritation de l'œil -Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée -Catégorie 1

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 2 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammable.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail.
Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse antialcool.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 3 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère	Hydrotreated kerosene; Distillate Fuel Oils Light	64742-47-8	30.0 - 60.0
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	Ethylhexyl nitrate Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	27247-96-7	30.0 - 60.0
Éther de dipropylène glycol monométhylque	1- (2-méthoxypropoxy)-2-propa nol DPGME	34590-94-8	10.0 - 30.0
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Heavy Aromatic Naphtha	64742-94-5	5.0 - 10.0
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Solvent Naphtha (Petroleum) Light Aromatic	64742-95-6	1.0 - 5.0
Naphtalène	Moth balls Moth flakes Tar camphor	91-20-3	0.5 - 1.5
1,2,4-triméthylbenzène	Pseudocumene	95-63-6	0.5 - 1.5
éthylbenzène	éthylbenzol; Phényléthane	100-41-4	0.1 - 1.0
2-éthylhexanol	2-Ethylhexyl Alcohol Ethylhexanol	104-76-7	0.1 - 1.0
Cumène	Isopropyl benzène	98-82-8	0.1 - 1.0
Xylène (mélange d'isomères)	Diméthylbenzène Méthyltoluène Xylol	1330-20-7	0.1 - 1.0
Triméthyl-1,3,5 benzène	mésitylène Triméthylbenzène	108-67-8	0.1 - 1.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 4 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Liquide et vapeurs inflammables Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler de l'électricité statique par débit, éclaboussures ou agitation.
Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquides inflammables - Catégorie 3

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone. Aldéhydes .oxydes d'azote . Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 5 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Les personnes souffrant d'eczéma de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 6 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. L'ensoleillement direct ou la chaleur peut accélérer la production de peroxydes. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Acides; Acide perchlorique; Alcalis; Bases.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>					
	<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
		<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Distillats de pétrole, fraction légère	200 mg/m ³ (comme la vapeur totale d'hydrocarbure)	P/D	P/D	P/D	
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	P/D	P/D	P/D	P/D	
Éther de dipropylène glycol monométhylque	100 ppm (peau)	150 ppm (peau)	100 ppm (600 mg/m ³) (peau)	P/D	
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	P/D	P/D	500 ppm (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D	
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	P/D	P/D	P/D	P/D	
Naphtalène	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm ; 50 mg/m ³	15ppm; 75mg/m ³	
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D	
éthylbenzène	20 ppm	P/D	100 ppm (435 mg/m ³)	125ppm (545mg/m ³)	
2-éthylhexanol	P/D	P/D	P/D	P/D	
Cumène	50 ppm	P/D	50 ppm (245 mg/m ³) (Peau)	P/D	
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D	
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères mélangés)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D	

Contrôles de l'exposition



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 7 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide
Couleur : Ambre
Odeur : Odeur de solvant.
Seuil olfactif : P/D
pH : P/D
Point de fusion/point de congélation : P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: P/D

Point d'éclair : >23°C

Point d'éclair, méthode : coupelle fermée

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: < 1

inflammabilité : S/O

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 8 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives : P/D
Tension de vapeur : P/D
Densité de vapeur : >1
Densité de vapeur relative : P/D
Solubilité dans l'eau : P/D
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité

: P/D

Caractéristiques des particules

: S/O

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

: Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

: Oxydants forts; Acides; Bases; Acide perchlorique; Alcalins.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 9 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. Les symptômes incluant: Irritation respiratoire supérieure, toux, éternuement, démarche ébrieuse, vertige, somnolence, difficulté à articuler, nausée et possiblement la dépression du système nerveux.

Signes et symptômes - ingestion

: Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalément.

Signes et symptômes - peau : Provoque une irritation cutanée. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Cancérogénicité - Catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer.

Contient de la naphthaline. La naphthaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

Contient de l'éthylbenzène. L'éthylbenzène est classé comme cancérogène (Group 2B) par IARC et (Category A3) par ACGIH. Contiens du cumène. Le cumène est classé comme étant un possible cancérogène par IARC (Groupe 2B).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 Susceptible de nuire au fœtus.

Contient xylène (isomères mélangés) Le xylène peut causer des effets fœtoxicques (poids réduit à la naissance, ossification retardée, effets sur le comportement) à des doses non toxiques pour la mère, selon des études animales.

Sensibilisation à la matière : Peut provoquer une allergie cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure. Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Substances synergiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA orale = 4240 mg/kg
ETA cutanée= 3200 mg/kg
ETA inhalation (vapeurs) =>20mg/L/4H
Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 10 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh. rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère	>5.2 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	> 14 mg/L	>10mg/L (>9600mg/kg)	>5 mL/kg (>4800mg/kg)
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	> 3 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	5120 mg/kg	9480 mg/kg
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	> 17.1 mg/L/4 heures	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	>17.7mg/L/4H (vapeur)	8400 mg/kg	>3160 mg/kg
Naphtalène	Pas d'information disponible.	490 mg/kg	>20,000 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
éthylbenzène	4000 ppm (17.4 mg/L) (vapeur)	3500 mg/kg	15 380 mg/kg
2-éthylhexanol	≥1.2 - <5.3 mg/L	2052mg/kg	Pas d'information disponible.
Cumène	8000 ppm (39 mg/L) (vapeur)	2260 mg/kg	10 627 mg/kg
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L (vapeur)	23 000 mg/kg	> 3160 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Risque d'être nocif pour la vie aquatique. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 11 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	2 mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 10,000 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	3.6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	aucun(e)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	9.22 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0.96 mg/L (saumon rose)	0.12mg/L (40 jours) (saumon rose)	aucun(e)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	4.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	1.13 mg/L/30 days	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	17.1 mg/L (ide mélanote)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	4.8 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12.52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 12 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	> 12.6 mg/L [Daphnia magna]	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1919 mg/L (daphnie magna)	≥ 0.5 mg/L	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	1.1 mg/L (Puce d'eau)	P/D	aucun(e)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	6.16 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	3.4 mg/L/ (Puce d'eau)	0.6mg/L	aucun(e)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	1.81 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	39mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	4 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	1.57 mg/L/72hr (algues vertes)	12.6mg/L/72hr	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 969 mg/L/72hr (algues vertes)	969 mg/L/72hr	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	7.2 mg/L/72 heures (algues vertes)	0.22 mg/L/72 heures (algues vertes)	aucun(e)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	P/D	P/D	P/D
Naphtalène	91-20-3	0.4mg/L/72hr (Diatomé marine)	P/D	aucun(e)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L/96hr QSAR	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	3.6 mg/L/96hr (algues vertes)	3.4 mg/L/96hr	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	16.6mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	2.6 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3.191 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Aucune donnée disponible sur la biodégradabilité de ce produit.



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 13 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère	5.1 - 8.8	Pas d'information disponible.
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	5.24	Pas d'information disponible.
Éther de dipropylène glycol monométhylque	0.0061	< 1
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	>3 - <6.5	Pas d'information disponible.
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	2.1 - 6(calculé)	10 - 2500
Naphtalène	3.7	30 - 430 species: fish
1,2,4-triméthylbenzène	3.78	31 - 275
éthylbenzène	3.15	1.1 - 1.5
2-éthylhexanol	2.9	30
Cumène	3.55	224 (calculé)
Triméthyl-1,3,5 benzène	3.6 - 3.93	23 - 328
Xylène (mélange d'isomères)	3.12 - 3.2	50 - 58

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts / les systèmes d'alimentation en eau.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.







Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 14 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates, petroleum, hydrotreated light)	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée conformément à la section d'emballage 173.150. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates, petroleum, hydrotreated light)	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5L (1.3 gallons); dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg (66 livres).				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Distillates, petroleum, hydrotreated light)	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates, petroleum, hydrotreated light)	3	III	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5L (1.3 gallons); dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg (66 livres).				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 15 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Naphtalène	91-20-3	Oui	100 lb/ 45.4 kg	P/D	Oui	Oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Oui	P/D	S/O	Oui	Non
éthylbenzène	100-41-4	Oui	1000 lb/ 454 kg	S/O	Oui	Oui
2-éthylhexanol	104-76-7	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Cumène	98-82-8	Oui	5000 lb/ 2270 kg	Aucun.	Oui	Oui
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Oui	100 lb/ 45.4 kg	S/O	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité pour la reproduction ;Cancérogénicité ;Sensibilisation cutanée ;Danger par aspiration ;Irritation oculaire ;Irritation cutanée .

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Naphtalène	91-20-3	Non	Cancérogène	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
éthylbenzène	100-41-4	Oui	Cancer	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2-éthylhexanol	104-76-7	Non	N'est pas listée	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Cumène	98-82-8	Oui	Cancer	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Non	S/O	Oui	Oui	No	No	No	No
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 16 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	265-149-8	Present	Présent	(9)-1700	KE-12550	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	248-363-6	Present	Présent	(2)-3598	KE-13803	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	252-104-2	Présent	Présent	(7)-97; (2)-426	KE-12230	Présent	HSR001402
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	265-198-5	Present	Présent	(3)-7	KE-31656	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	265-199-0	Present	Présent	(9)-1698	KE-31662	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Naphtalène	91-20-3	202-049-5	Present	Présent	(4)-311	KE-25545	Present	HSR001287
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	Present	Présent	(3)-60; (3)-28	KE-13532	Present	HSR001151
2-éthylhexanol	104-76-7	203-234-3	Present	Présent	(2)-217	KE-13766	Present	HSR001386
Cumène	98-82-8	202-704-5	Présent	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Présent	HSR001184
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	203-604-4	Présent	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34411	Présent	HSR001229
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	215-535-7	Present	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Present	HSR000983

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA: Estimation de la toxicité aiguë



Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 17 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
S/O: Sans objet /P/D: Pas disponible
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 06/09/2022

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 23/03/2024

No. de révision

: 2

Revision Information

:



FPPF Chemical Company, Inc.
100 Dingens St.
Buffalo, NY, USA, 14206
Telephone: (800) 735 3773

Fuel Power Maximum Formula

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/23/2024

Page 18 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company Inc.

FIN DU DOCUMENT